

Portefeuille FNB équilibré Tangerine

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

Pour la période close le 30 juin 2026

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers intermédiaires ni les états financiers annuels du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires ou annuels en composant le 1-877-464-5678 (sans frais), en consultant notre site Web à l'adresse <https://www.tangerine.ca/fr/products/investing/portfolios> ou celui de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 40, Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et le terme « Fonds » désigne le Portefeuille FNB équilibré Tangerine.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes IFRS de comptabilité.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant) y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme étant un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans

chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (la « période »), les parts de série A du Fonds ont généré un rendement total de 9,7 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui est fondé sur le rendement d'un indice ne comportant ni frais ni charges.

En vue de réaliser son objectif de répartition de l'actif à long terme, le Fonds a investi directement dans un ou des fonds gérés par le gestionnaire ou par d'autres gestionnaires de placements (les « fonds sous-jacents »). Pour cette raison, les commentaires suivants sur l'activité du portefeuille de placements ont trait au(x) fonds sous-jacent(s). Les commentaires sur les revenus, les charges et l'activité des porteurs de parts concernent le Fonds.

L'indice de référence mixte du Fonds, composé à 60 % de l'indice Solactive GBS Global Markets Large & Mid Cap Index (CA NTR) et à 40 % de l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR Index, a généré un rendement de 9,7 % au cours de la même période. Nous présentons cette comparaison, qui reflète plus précisément les secteurs de marché ou les catégories d'actifs dans lesquels le Fonds investit, afin de dresser un parallèle plus utile avec le rendement du Fonds.

Le Fonds a affiché un rendement conforme à celui de l'indice.

Les actions mondiales ont progressé au cours de la période, comme le montre l'indice Solactive GBS Global Markets Large & Mid Cap Index CAD NTR, qui a enregistré un rendement de 15,3 %.

Les marchés boursiers mondiaux ont fait preuve de résilience au cours de la période de six mois, bon nombre des principaux indices de référence boursiers ayant terminé le premier semestre près de niveaux records. La volatilité s'est intensifiée par intermittence, provoquée surtout par les tensions au Moyen-Orient, l'incertitude entourant les droits de douane et l'évolution des attentes en matière de taux d'intérêt; toutefois, le marché dans son ensemble a rapidement regagné le terrain perdu après les reculs et a maintenu sa tendance à la hausse.

Les titres de participation canadiens ont été appuyés par la vigueur des bénéfices des sociétés et le dynamisme du secteur des ressources. Au début de 2026, la croissance au Canada montrait des signes de ralentissement et les données relatives au PIB du premier trimestre indiquaient une récession technique, un léger repli ayant été enregistré durant deux trimestres consécutifs. Toutefois, la faiblesse des conditions sous-jacentes n'a pas été généralisée. Les données sur l'emploi se sont améliorées en mai, l'activité des consommateurs est demeurée sélective plutôt qu'anémiée dans l'ensemble et les bénéfices des sociétés ont fait preuve de suffisamment de résilience pour rassurer ceux qui investissent dans des actions.

Les actions américaines ont connu de fortes variations au cours du premier trimestre, la crise au Moyen-Orient ayant eu des répercussions sur les prix du pétrole et provoqué de l'inquiétude chez les investisseurs. Le deuxième trimestre a marqué des progrès, l'annonce d'un accord-cadre de cessez-le-feu entre les États-Unis et l'Iran ayant apaisé les craintes d'une extension régionale du conflit. Les prix de l'énergie ont reculé et les investisseurs ont retrouvé confiance à mesure que l'appréhension quant aux perturbations prolongées de l'approvisionnement énergétique mondial se dissipait. Vers la fin du mois de juin, les fabricants de puces et les sociétés liées à l'infrastructure de l'intelligence artificielle avaient réaffirmé leur leadership, stimulés par les attentes en matière de dépenses d'investissement élevées pour les centres de données et les technologies destinées à améliorer la productivité.

En Europe, bien que la croissance n'ait pas été particulièrement vigoureuse, elle s'est montrée plus durable que prévu, alors que les dépenses publiques dans des domaines comme l'infrastructure et la défense ont donné un coup de pouce supplémentaire à l'économie. La menace inflationniste que représente la hausse des prix du pétrole a fait grimper l'inflation à 3,2 % en mai. Cette augmentation a conduit la Banque centrale européenne (la « BCE ») à hausser

ses taux d'intérêt de 25 points de base en juin, les portant à 1,0 %, compte tenu de l'inflation supérieure à la cible.

Au Japon, une victoire écrasante du Parti libéral-démocrate à la Chambre des représentants du Japon a nourri l'espoir d'une stabilité politique et de politiques économiques favorables à la croissance. La faiblesse du yen, chutant à son niveau le plus bas depuis près de 40 ans par rapport au dollar américain, a été favorable aux exportateurs. Les actions se sont redressées pour la période, en particulier celles liées à l'intelligence artificielle (l'« IA ») et au secteur de la finance.

Les marchés émergents ont eu une contribution positive dans l'ensemble. Le rendement a été dominé par les marchés axés sur la technologie de Taïwan et de la Corée grâce à de solides gains des actions des sociétés de mémoire et de semi-conducteurs, qui ont profité de la demande soutenue en intelligence artificielle. Certaines régions productrices de produits de base ont tiré profit des périodes où les prix des ressources étaient plus élevés, ce qui a permis de renforcer à la fois les bénéfices des sociétés et le moral des investisseurs. Toutefois, les régions n'ont pas toutes participé de manière égale. En Chine, par exemple, les marchés ont été plus moroses, compte tenu des préoccupations entourant la croissance économique et le secteur de l'immobilier, même si des mesures de relance ont été mises en œuvre.

Le marché obligataire canadien, représenté par l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR Index, a affiché un rendement positif de 2,2 % pour la période. Le rendement des obligations à 10 ans du gouvernement du Canada a évolué dans une fourchette plutôt large, allant de 3,1 % à 3,7 %, les investisseurs prenant en considération le ralentissement de la croissance économique, l'évolution de la dynamique inflationniste et l'incertitude entourant la politique commerciale mondiale. Le titre annonceur des tendances a repris de la valeur et a terminé la période avec un rendement de 3,4 %.

La Banque du Canada (BdC) a maintenu son taux du financement à un jour à 2,25 % tout au long de la période, ayant terminé son cycle d'assouplissement en 2025. Les décideurs ont pris en compte la faiblesse de l'économie nationale et le ralentissement du marché du travail dans un contexte de hausse temporaire de l'inflation globale découlant essentiellement des coûts de l'énergie.

Aux États-Unis, le rendement des bons du Trésor sur 10 ans a également évolué dans une fourchette large au cours du premier semestre de 2026. Il était de 3,9 % au début de l'année, puis a monté à 4,7 % en mai, avant de s'établir à 4,4 % à la clôture de la période. Comme ce fut le cas au Canada, la volatilité du marché obligataire a été prononcée tout au long de la période, en raison de l'escalade du conflit au Moyen-Orient et de ses répercussions sur les prix de l'énergie. Dans ce contexte, la Réserve fédérale a interrompu son cycle d'assouplissement, maintenant la fourchette cible des fonds fédéraux entre 3,50 % et 3,75 % à chacune de ses quatre réunions décisionnelles du premier semestre. Kevin Warsh, lors de sa première réunion à titre de président, a adopté un ton plus ferme que prévu, soulignant l'importance de maîtriser l'inflation. Les marchés ont donc commencé à prendre en compte des hausses de taux jusqu'en 2027.

Les marchés du crédit sont demeurés résilients malgré la résurgence périodique de la volatilité. Les écarts de taux des obligations de sociétés de catégorie investissement se sont élargis modestement au cours des périodes d'incertitude commerciale et géopolitique, mais sont demeurés près de l'extrémité la plus étroite des fourchettes historiques. La vigueur des bilans des sociétés et la demande soutenue pour les actifs productifs de revenus ont favorisé la conjoncture du marché. Les obligations à rendement élevé ont également dégagé des rendements positifs, s'appuyant sur un taux de défaillance qui devrait demeurer relativement stable. Les rendements globaux attrayants ainsi que la stabilité des fondamentaux des titres de créance ont créé ensemble un contexte constructif pour les investisseurs canadiens dans les titres à revenu fixe au cours du premier semestre de 2026.

Au cours de la période, le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling et il est resté inchangé par rapport au yen japonais.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 222,9 millions de dollars au 31 décembre 2025 à 292,1 millions de dollars au 30 juin 2026. Cette variation s'explique par des ventes nettes de 44,8 millions de dollars et par des gains sur les placements de 24,4 millions de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribuée à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

Aucun événement récent n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une incidence importante sur le Fonds.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et calculés et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Commissions de courtage

De temps à autre, le Fonds peut conclure des opérations sur les titres en portefeuille avec Scotia Capitaux Inc. ou avec d'autres maisons de courtage liées dans lesquelles la Banque Scotia détient une participation importante (les « courtiers liés »). Ces courtiers liés peuvent toucher des commissions ou des marges dans la mesure où ces opérations sont réalisées selon des conditions comparables à celles des opérations effectuées avec des courtiers non liés.

Au cours de la période, le Fonds a versé des commissions s'élevant à 7 000 \$ à des courtiers liés.

Services de placement

Fonds d'investissement Tangerine Limitée (le « placeur principal ») est le placeur principal du Fonds et une société affiliée de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Le placeur principal reçoit une commission de suivi régulièrement de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. établie en fonction de la valeur totale des parts du Fonds détenues par ses clients. Des commissions de suivi sont versées par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. à partir des frais de gestion reçus du Fonds.

Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires et des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans des monnaies différentes.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather A. T. Hunter, Cecilia Mo et Jim Lampard – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Ces dernières permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue dans un conflit d'intérêts donné, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter le conflit d'intérêts en question et fasse périodiquement rapport au CEI sur la situation. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 \$ (77 000 \$ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés, ont été répartis équitablement par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Les frais du CEI peuvent comprendre des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire n'a exécuté aucune des opérations visées par ces directives.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation, et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

Actif net par part du Fonds (\$)¹)

Pour la période close le	Actif net, à l'ouverture de la période	Augmentation (diminution) liée aux activités					Distributions					Actif net, à la clôture de la période ¹⁾
		Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités ²⁾	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions ³⁾	
Série A												
30 juin 2026	12,92	0,15	(0,04)	0,17	1,00	1,28	—	—	—	—	—	14,17
31 déc. 2025	11,89	0,26	(0,08)	0,20	0,81	1,19	(0,16)	—	—	—	(0,16)	12,92
31 déc. 2024	10,25	0,24	(0,07)	0,22	1,40	1,79	(0,16)	(0,01)	—	—	(0,17)	11,89
31 déc. 2023	9,19	0,22	(0,06)	(0,01)	1,07	1,22	(0,16)	(0,01)	—	—	(0,17)	10,25
31 déc. 2022	10,69	0,20	(0,06)	(0,19)	(1,21)	(1,26)	(0,13)	(0,01)	—	—	(0,14)	9,19
31 déc. 2021	9,96	0,20	(0,07)	0,02	0,74	0,89	(0,08)	—	—	—	(0,08)	10,69

- 1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».
- 2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est calculée en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 3) Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de \$)¹)	Nombre de parts en circulation¹)	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%)²)	RFG avant abandon ou absorption des charges (%)²)	Ratio des frais d'opérations (%)³)	Taux de rotation du portefeuille (%)⁴)	Valeur liquidative par part (\$)¹)
Série A							
30 juin 2026	292 090	20 609 415	0,75*	0,76*	0,01*	4,65	14,17
31 déc. 2025	222 889	17 248 137	0,75	0,83	0,01	7,50	12,92
31 déc. 2024	170 300	14 325 267	0,76	0,84	0,02	14,59	11,89
31 déc. 2023	141 753	13 825 020	0,76	0,85	0,01	11,12	10,25
31 déc. 2022	134 958	14 678 576	0,76	0,85	0,04	14,45	9,19
31 déc. 2021	117 648	11 006 935	0,76	0,86	0,12	5,50	10,69

* Annualisé

- 1) Données à la date de clôture des périodes indiquées.
- 2) Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée, et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.
- 3) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.
- 4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et calculés et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les coûts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds ainsi que la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autres† (%)
Série A	0,50	80,8	19,2

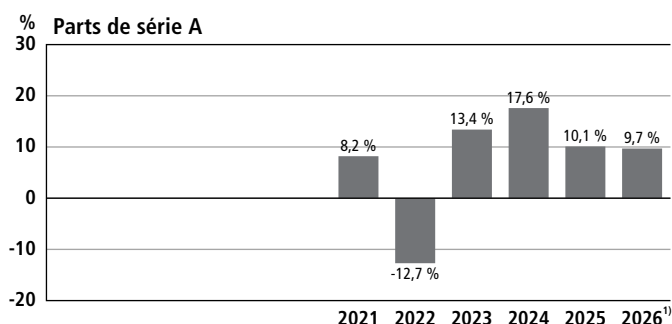
† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

Rendement passé

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque année civile, d'un placement effectué le premier jour de l'année civile pour cette série.



1) Semestre clos le 30 juin 2026.

Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles peuvent être obtenues gratuitement en composant le 1-877-464-5678 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.tangerine.ca dans les 60 jours suivant la clôture de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile, lesquelles sont disponibles dans les 90 jours suivant cette date.

Le Fonds investit surtout dans des fonds communs de placement gérés par le gestionnaire ou par d'autres gestionnaires de placements. Le prospectus simplifié, la notice annuelle et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents sont disponibles sur Internet à l'adresse www.sedarplus.ca.

Principaux titres en portefeuille*	% de la valeur liquidative
FNB indiciel d'obligations canadiennes Scotia	39,8
FNB indiciel d'actions américaines Scotia	38,0
FNB indiciel d'actions internationales Scotia	12,6
FNB indiciel d'actions des marchés émergents Scotia	7,3
FNB indiciel d'actions canadiennes à grande capitalisation Scotia	1,7
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	0,2

* La législation en valeurs mobilières exige que les 25 principaux placements du Fonds soient présentés; toutefois, le Fonds détient actuellement moins de 25 placements.

Par catégorie d'actif	% de la valeur liquidative
Fonds d'actions étrangères	57,9
Fonds de titres à revenu fixe	39,8
Fonds d'actions canadiennes	1,7
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,4
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	0,2